|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Les courbes en direction du ciel du logo de l’OMPI évoquent le progrès de l’humanité stimulé par l’innovation et la créativité. |  |
|  | | |
| avis N° 3/2021 | | |

**Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels**

**Extension de la ratification de l’Acte de Genève (1999) de l’Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels par le Royaume‑Uni de Grande‑Bretagne et d’Irlande du Nord au territoire du Bailliage de Guernesey**

1. Le 23 décembre 2020, le Gouvernement du Royaume‑Uni de Grande‑Bretagne et d’Irlande du Nord (ci‑après dénommé “Royaume‑Uni”) a déposé auprès du Directeur général de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) une déclaration indiquant que la ratification par le Royaume‑Uni de l’Acte de Genève (1999) de l’Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels sera étendue au territoire du Bailliage de Guernesey.
2. Conformément à l’article 30.1)ii) de l’Acte de 1999 et selon la déclaration reçue, la déclaration susmentionnée prendra effet à compter du 23 mars 2021. En conséquence, la désignation du Royaume-Uni dans les demandes internationales déposées à cette date ou ultérieurement s’étend au territoire du Bailliage de Guernesey.

Le 2 février 2021